

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Saint Malo
Commune de HIREL

COMPTES RENDUS PRESSE
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt-quatre avril à 19 H 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le dix-huit avril deux mil huit, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

Approbation du compte administratif 2007 de la commune et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GUERINEL Pierrette, 2^{ème} Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2007, dressé par Madame GUERCHE Marie-Annick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) LUI DONNE acte de la présentation faite des Comptes administratifs, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté			19 432,81		19 432,81	
Opérations de l'exercice	838 853,32	894 876,10	319 126,67	468 362,28	1 157 979,99	1 363 238,38
TOTAUX	838 853,32	894 876,10	338 559,48	468 362,28	1 177 412,80	1 363 238,38
Résultat de clôture		56 022,78		129 802,80		185 825,58
Reste à réaliser			235 746,00	177 003,00	58 743,00	
TOTAUX CUMULÉS	838 853,32	894 876,10	574 305,48	645 365,28	1 236 155,80	1 363 238,38
RÉSULTATS DÉFINITIFS		56 022,78		71 059,80		127 082,58

BUDGET ASSAINISSEMENT-

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		44 251,95		8 415,45		52 667,40
Opérations de l'exercice	46 885,87	54 897,21	13 358,17	0,00	60 244,04	54 897,21
TOTAUX	46 885,87	99 149,16	13 358,17	8 415,45	60 244,04	107 564,61
Résultat de clôture		52 263,29	4 942,72			47 320,57
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	46 885,87	99 149,16	13 358,17	8 415,45	60 244,04	107 564,61
RÉSULTATS DÉFINITIFS		52 263,29	4 942,72			47 320,57

BUDGET CAISSE DES ECOLES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		419,43				419,43
Opérations de l'exercice	3 609,52	4 450,00			3 609,52	4 450,00
TOTAUX	3 609,52	4 919,43			3 609,52	4 919,43
Résultat de clôture		1 309,91				1 309,91
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	3 609,52	4 919,43			3 609,52	4 919,43
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 309,91				1 309,91

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL « LE MARAIS III »

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		40 625,37				40 625,37
Opérations de l'exercice	4 050,66	0,00			4 050,66	0,00
TOTAUX	4 050,66	40 625,37			4 050,66	40 625,37
Résultat de clôture		36 574,71				36 574,71
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	4 050,66	40 625,37			4 050,66	40 625,37
RÉSULTATS DÉFINITIFS		36 574,71				36 574,71

2°) CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

4°) ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Marie-Annick GUERCHE s'étant retirée de la salle pour l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2007.

Approbation des comptes de gestion 2007 de la commune et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame GUERINEL Pierrette, 2^{ème} Adjointe, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2007, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur ALLAIN Jean-Michel quitte l'assemblée. Il donne pouvoir à Madame Marie-Annick GUERCHE.

Budget Primitif communal 2008: Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2008 et de reconduire ceux votés en 2007 à savoir :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	10,81 %
Taxe Foncière Bâtie	12,83 %
Taxe Foncière non Bâtie	36,78 %

Budget Primitif Communal 2008 : affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame GUERCHE Marie-Annick, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

Constate un excédent de fonctionnement global de 56 022,78 €

• Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture (A)	+ 129 802,80 €
• Restes à réaliser en investissement : - Recettes (B)	177 003,00 €
- Dépenses (C)	235 746,00 €
• Besoin de financement (A+B - C)	71 059,80 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	
↳ à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002	19 998,00 €
↳ en réserves (dotation complémentaire) C/ 1068	36 024,78 €
	56 022,78 €

Madame le Maire demande une suspension de séance à 19h45 La séance reprend à 20h30.

Vote du Budget Primitif Communal 2008.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2008 de la commune. Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - ↳ Dépenses : 778 674,00 €
 - ↳ Recettes : 778 674,00 €
- Section d'investissement :
 - ↳ Dépenses : 608 166,00 €
 - ↳ Recettes : 608 166,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE,

- ADOPTE le Budget Primitif 2008 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

Vote des Budgets Primitifs Annexes 2008

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter les Budgets Primitifs annexes 2008 qui s'équilibrent comme suit :

Assainissement 2008.

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	106 263,00 €
↵ Recettes :	106 263,00 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	23 010,00 €
↵ Recettes :	23 010,00 €

Caisse des Ecoles 2008

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	5 809,00 €
↵ Recettes :	5 809,00 €

Lotissement « Le Marais III » 2008

➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
↵ Dépenses :	36 574,71 €
↵ Recettes :	36 574,71 €
➤ <u>Section d'investissement :</u>	
↵ Dépenses :	0,00 €
↵ Recettes :	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
 - ADOPTE les Budgets Primitifs Annexes 2008 Assainissement, Camping Municipal, Caisse des Ecoles et Lotissement « Le Marais III », tel que présentés ci-dessus.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de première classe.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe, suite à un avancement de grade. Il convient en conséquence de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de première classe. C'est pourquoi, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe à temps complet (35H00), échelle 5, échelon 10, Indice Brut 427, Indice Majoré 379, à compter du 1^{er} janvier 2008 et la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de première classe au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
 - CRÉE un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe au 1^{er} janvier 2008.
 - SUPPRIME le poste d'adjoint administratif territorial de première classe au 1^{er} janvier 2008.
 - CHARGE Madame le Maire d'établir les arrêtés correspondants.